

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 89/00

ÉFAI – 000224 – MDE 15/016/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ISRAËL ET SUD DU LIBAN Tariq Gharib, ingénieur informaticien, 34 ans
Mohammed Yaqub, ingénieur agronome, 50 ans

Londres, le 18 avril 2000

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Tariq Gharib et de Mohammed Yaqub, qui ont été arrêtés par l'Armée du Liban-Sud (ALS) au cours des deux dernières semaines et seraient actuellement incarcérés au centre de détention de Khiam, dans le sud du Liban. Les prisonniers y sont systématiquement soumis à la torture ainsi qu'à d'autres formes de mauvais traitements et, dans de nombreux cas, maintenus en détention pendant des années sans inculpation ni jugement.

Tariq Gharib est ingénieur informaticien et vit à al-Khiam, dans le sud du Liban. Mohammed Yaqub, qui est ingénieur agronome et enseigne dans une école technique du sud du Liban, habite le village de Hula, également situé dans le sud du pays.

Des personnes présumées soutenir ceux qui résistent à l'occupation israélienne du sud du Liban sont régulièrement arrêtées par l'ALS ou les services de sécurité de l'État hébreu.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Khiam est le principal centre de détention et d'interrogatoire de l'ALS dans la zone occupée par Israël dans le sud du Liban. Il semble qu'au moins 150 personnes y soient actuellement incarcérées, dont plusieurs sont détenues sans inculpation ni jugement depuis de nombreuses années – quatorze ans dans certains cas. D'anciens prisonniers ont rapporté que les détenus de Khiam étaient systématiquement victimes d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, notamment de passages à tabac, de coups de fouet, de décharges électriques ainsi que de jets d'eau chaude et froide. En outre, les détenus sont fréquemment privés de tout contact avec leurs avocats.

Israël affirme que le centre de détention de Khiam ne relève pas de sa responsabilité et que toute démarche y afférent doit être effectuée auprès de l'ALS ; toutefois, il apparaît clairement que des liens existent entre les forces israéliennes déployées dans le sud du Liban et l'administration du centre de détention de Khiam. En septembre 1999, le chef de la division des opérations de l'armée israélienne a reconnu devant la Haute Cour de justice de l'État hébreu que des membres du *Shin Bet* (Service de sécurité intérieure) israélien « [coopéraient] avec des membres de l'ALS, [qu'ils] leur [fournissaient] même une aide sous forme d'assistance technique et de formation [...] et qu'ils se [réunissaient] plusieurs fois par an avec les membres de l'ALS chargés des interrogatoires au centre de détention de Khiam ». Selon cet officier, le *Shin Bet* se serait rendu trois fois à Khiam au cours des sept premiers mois de l'année 1999. Il a également concédé que les salaires des personnes chargées des interrogatoires au centre de détention de Khiam étaient payés par l'armée israélienne, en ajoutant toutefois que cette dernière avait l'intention de cesser de verser ces rémunérations.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en anglais, en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

– cherchez à obtenir l'assurance que Tariq Gharib et Mohammed Yaqub, qui ont été arrêtés par l'Armée du Liban-Sud (ALS) au cours des deux dernières semaines et seraient actuellement incarcérés au centre de détention de Khiam, ne seront soumis ni à la torture, ni à aucune autre forme de mauvais traitements pendant leur détention ;

– exhortez les autorités à les libérer immédiatement, à moins qu'ils ne soient inculpés d'infractions prévues par la loi et jugés dans le respect des normes internationales d'équité ;

– rappelez au gouvernement israélien qu'il se doit de respecter les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'article 5 dispose notamment : « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* »

APPELS À :

Premier ministre et ministre de la Défense :

Ehud Barak
Prime Minister and Minister of Defence
Office of the Prime Minister
3 Kaplan Street, Hakiryia
Jerusalem 91007, Israël
Fax : 972 2 566 4838

Télégrammes : Prime Minister, Jerusalem, Israël

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Coordonnateur des activités gouvernementales au

Liban :

Major General (Res.) Uri Lubrani
Coordinator of Government Activities in Lebanon
Ministry of Defence
7 'A' Street, Hakiryia
Tel Aviv, Israël

Fax : 972 3 697 7358

Télégrammes : Uri Lubrani, Tel Aviv, Israël

Formule d'appel : *Dear Major General, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

Commandant de l'Armée du Liban-Sud (ALS) :

General Antoine Lahad
South Lebanon Army
c/o Lieutenant-General Shaul Mufaz
Chief of General Staff
7 'A' Street, Hakiryia
Tel Aviv, Israël

Fax : 972 3 691 6940 (précisez : « *c/o Lieutenant-General Shaul Mufaz, Chief of General Staff* »)

Télégrammes : General Lahad, c/o Chief General Staff, Tel Aviv, Israël

Formule d'appel : *Dear General, / Mon Général (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

COPIES aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 MAI 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -